

# LEKHA DODI

NUMÉRO 629

*"LA BEAUTÉ DE LA TORA"*

« Diffusé par la Yéchivat Torat H'aïm C.E.J. Nice »

## « La Bénédiction de Moché Rabénou »

*Par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva*

La Torah certifie (Parachat Pekoudé 39-32) :

« Ainsi fut achevé tout l'ouvrage du Tabernacle de la Tente d'assignation ; les enfants d'Israël l'avaient exécuté selon tout ce que Hashem avait ordonné à Moché, ainsi avaient-ils exécuté. ».

La Thora confirme au verset 43 que « Moché examina tout l'ouvrage : or ils l'avaient fait selon ce Qu'avait prescrit Hashem. Et Moché les bénit ». Quelle était cette bénédiction de Moché Rabbénou qui n'est pas mentionnée dans la Thora ? Rachi explique : Moché Rabbénou leur dit : « Que se soit la volonté d'Hashem que la Chékh'ina repose sur l'œuvre de vos mains, et que la grâce d'Hashem notre D... soit sur nous pour que l'œuvre de nos mains soit prospère ».

Cette Bénédiction se trouve dans le psaume 90, composé par Moché Rabbénou : « Téfila lé Moché » [« Prière de Moché, homme de D... »]. Le verset 17 de ce psaume énonce : « Que la Bienveillance d'Hashem notre D... soit avec nous. Fais prospérer l'œuvre de nos mains, oui, l'œuvre de nos mains fais-la prospérer. » Rachi explique : la répétition de l'expression « l'œuvre

de nos mains » s'applique une fois à la construction du Michkan et ses éléments, et l'autre fois à toutes les œuvres ainsi que les Mitsvots que les Béné Israël entreprendront. De là provient l'usage de réciter le verset « Vihi noam ... » avant d'accomplir une Mitsva, afin de souhaiter que la Bienveillance divine soit avec nous et de la solliciter auprès du Maître de l'univers.

Moché Rabbénou avait lui-même constaté que la noble ambition des Béné Israël était d'accomplir la stricte Volonté divine et que nulle pensée personnelle n'avait perturbé l'Œuvre Sacrée. En effet, ils souhaitaient embellir tous les objets par amour de la Gloire divine, mais ils ont su retenir le feu de leur passion pour exécuter exactement ce qu'Hashem avait ordonné. Voici pourquoi ils ont mérité que la Présence divine, la Chékh'ina, vînt reposer sur leurs travaux.

Dès lors, Moché Rabbénou prie pour que toutes les œuvres et les Mitsvots qui seront à l'avenir accomplies par les Béné Israël le soient dans ce même esprit de perfection : il consiste à exécuter strictement l'Ordre divin tel qu'il est présenté dans la Torah afin que la Chékh'ina réside dans l'œuvre de nos mains.

Perpétuons ce saint enthousiasme d'observance, fidèle à la Volonté divine, afin que l'œuvre de nos mains soit toujours bénie et prospère, pour la Gloire divine telle que Moché Rabbénou le souhaite.

HORAIRES CHABAT KODECH - NICE

PARACHAT PEKOUDEI

**Vendredi 11 mars/f' adar 2 – roch hodech :**

**Allumage et entrée de Chabat : 18h14**

**Chékiâ (coucher du soleil) : 18h32**

**Samedi 12 mars/2 adar 2 : Fin du Chémâ : 9h09**

**Sortie de Chabat : 19h16 Rabénou Tam : 19h44**

## Chabat Kodech ! – Par Rav Imanouël Mergui

La Tora s'étale longuement pour nous parler de la construction du Sanctuaire, et à deux reprises elle enjoint les Enfants d'Israël de ne pas le construire le jour de Chabat (chémot 31-13 et 35-2). Au chapitre 35-3 du livre de Chémot la Tora ordonne « vous n'allumerez point de feu en ce jour de chabat ». Nos Sages considèrent comme idolâtre toute personne qui enfreint le chabat – voir Rambam fin des Hilh'ot Chabat. La question de savoir comment considérer de nos jours tous ceux qui ignorent le commandement du chabat est largement débattue dans les livres des décisionnaires et est difficile à statuer. Les conversions qui ne mettent pas assez en avant le respect du chabat sont très problématiques (sans parler des conversions des réformés qui ont déformé la Tora d'où la caducité de leur conversion et de tout ce qu'ils font...). Le Sanctuaire ne peut donc être construit en ce jour de chabat kodech.

J'ai déjà écrit au sujet du "oneg chabat" – la notion du délice du chabat. A tort, certains vivent le chabat comme une galère alors qu'il est synonyme de délice et est un avant-goût du olam haba ! Cette notion si majeure encouragée par le prophète Yéchaya est la base du chabat. Le H'ozé de Loublin voit dans l'intediction d'allumer un feu le jour de chabat une idée qui s'inscrit dans celle du oneg chabat : même le feu du yetser hara ne doit pas être brûlé le jour de chabat, on peut faire téchouva en ce jour mais sans adopter des comportements excessifs qui risqueraient d'entacher l'esprit du chabat – même la téchouva doit s'inscrire dans le délice du chabat. Il ne faut en aucun cas ressentir de l'angoisse et de la tristesse pendant ce jour.

Nos Sages nous régaleront de leur surprise, ils affirment au traité Chabat 118B que si les juifs observaient deux chabat ils connaîtraient "tout de suite" la rédemption finale ! Le H'ozé de Loublin au nom du Rav de Nicholsburg nous éclaire : l'ambiance du chabat doit être un élan pour faire téchouva et évoluer, donc le premier chabat on s'éveille et durant la semaine qui suit on finalise la téchouva et ainsi le chabat suivant sera vécu dans toute sa splendeur et conduit sans aucun doute à la guéoula ! Cette idée est extraordinaire ; il y a quelque chose d'exceptionnel à vivre durant chabat. De si exceptionnel qu'on atteigne la guéoula. Le chabat élance l'homme vers l'avenir rêvé. Chabat n'est pas le jour du "repos" dans le sens populaire du terme. Chabat c'est comme un ressort qui doit nous faire bondir et cela sans stress, sans pression, sans allumer de "feu". C'est dans le calme et la tranquillité qu'on fait téchouva afin de retrouver la liberté.

Le délice du chabat dans toute sa finesse nous éveille vers une vie meilleure donc vers un univers meilleur. Aucun prétexte n'est soutenable pour mettre chabat en marge. Ni même la construction du Sanctuaire – demeure divine et tout ce que cela représente, n'est valable pour enfreindre le chabat ! Pourquoi ? Parce que le plus beau des sanctuaires est la construction de l'être ; cette construction qui passe par la téchouva animée et encouragée par le chabat lui-même. La seule construction autorisée et possible en ce jour c'est la construction de l'être et du devenir. Là est tout le délice du chabat, ce délice libérateur et rédempteur.

Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié à la mémoire du

***Tsadik Rabbi Nissim Amsellem z''tsal***

La Yéchiva adresse toutes ses expressions de condoléances à ses enfants et à ses descendants, notamment à nos amis

Monsieur le Docteur Gabriel Amsellem et Madame Madeleine Naon et leur famille

*Que D'IEU vous envoie consolation et réconfort parmi les endeuillés de Tsion !*

**Le Lekha Dodi est dédié à la mémoire de Monsieur Rah'amim ben Esther et Eliyahou Zaffran z''al**